

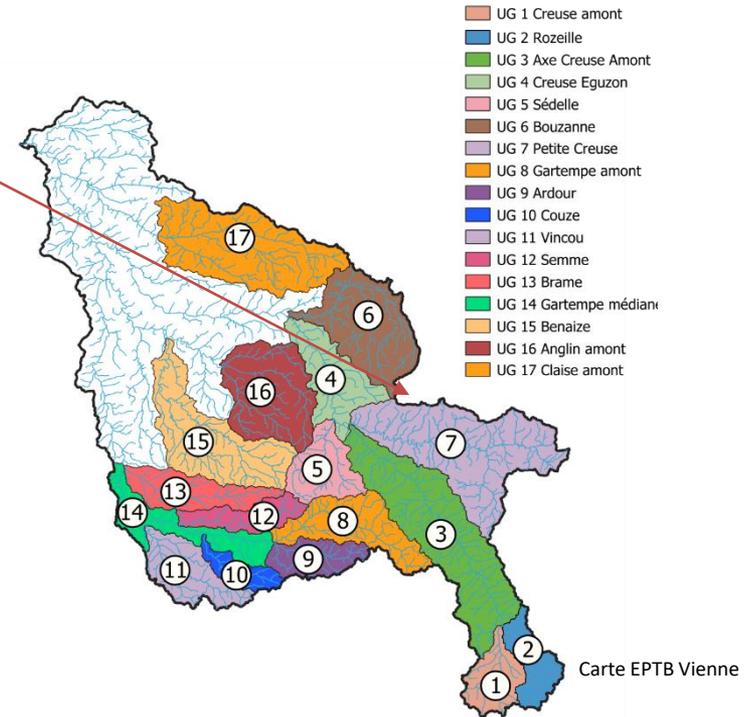
# COOPERATION Re-Sources / GEMAPI

## Exemple du Bassin Versant de la Petite Creuse

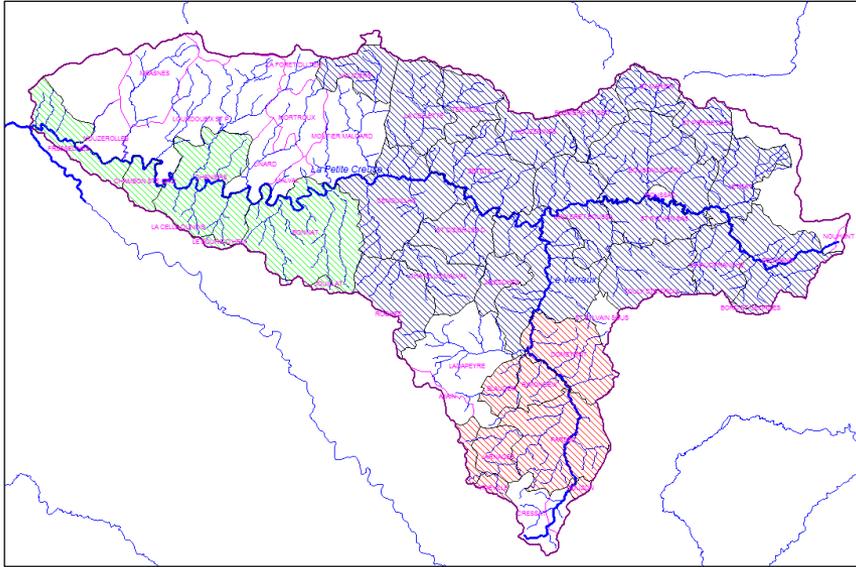


## Bassin Versant de la Petite Creuse

- Situé au nord est du Département de la Creuse
- 850 Km<sup>2</sup>.
- 1 250 km de cours d'eau.
- Première dynamique d'action Milieux Aquatiques en 2011 CT des Martinats.
- 1<sup>ère</sup> dynamique d'actions lors d'un premier CTMA (2015-2019)



Le bassin versant de la retenue des Martinats : 18 km<sup>2</sup>  
 Captage du Petit Bougnat : 20 ha  
 Captage du Puits des Méris : 61 ha



## Gouvernance en 2010 avant mise en place des outils de gestion

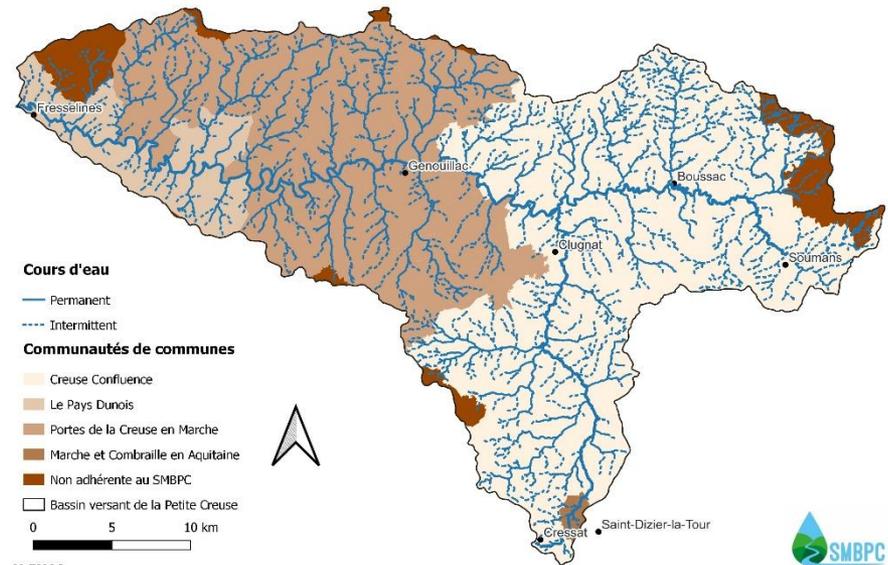
La compétence Gestion des Milieux Aquatiques était confiée aux communes qui pouvaient créer des syndicats ou confier cette compétence aux Communautés de Communes.

Avant 2018, sur le territoire de la Petite Creuse la compétence était exercée par le SIVOM de Châtelus Malvaleix, La Communauté de Communes Carrefour des 4 Provinces, le Syndicat Intercommunal de Restauration de la Creuse et de ces Affluents et les communes du Bassin. Mise à disposition d'un Technicien par une association.

## Gouvernance depuis 2018 : GEMAPI

Aujourd'hui le Bassin Versant de la Petite Creuse est couvert par le Syndicat mixte du bassin de la Petite Creuse, composé des 4 Communautés de Communes principales du territoire qui ont transféré la compétence GEMAPI au Syndicat.

- Creuse Confluence
- Portes de la creuse en Marche
- Pays d'Huriel
- Marche et Combraille en Aquitaine
- Peu de zones blanches



BD TOPO®  
SMBPC, 2022

# Historique Gouvernance Syndicat d'eau BOUSSAC



La gestion de l'eau potable sur le secteur de Boussac était confiée au SIAEP du Pays de Boussac aujourd'hui Confluence Eaux.

- En 2008-2010: mise en place des périmètres DUP pour protection des captages et du Bassin des Martinats (barrage sur cours d'eau le Béroux). Barrage créé en 1978.
- 2009 : les 3 ressources classées prioritaires par le Grenelle de l'Environnement → mise en place un Contrat Territorial sur le bassin des Martinats (amont Béroux)
- L'objectif de ce premier contrat était de créer une dynamique locale pour la protection de la ressource en eau potable.

**C'est de ce projet que la coopération a démarrée.**

# Principales problématiques communes aux deux structures.

- **Une problématique « hydrologique majeure »**

*En partie naturelle (zone de socle), mais accentuée par la dégradation des zones humides, l'interception des flux par les plans d'eau et l'altération morphologique de certain cours d'eau.*

- **Une dégradation importante des berges et du lit mineur provoquant le départ de matériaux et le colmatage du lit**

*Problématique d'accès direct des bovins aux cours d'eau et impact potentiel des transferts des bassins versants.*

- **Pollutions diffuses liées aux activités agricoles sur le bassin du Bérour**

*Elevage et productions céréalières (nitrates et résidus d'herbicide)*

- **Une mauvaise gestion de la végétation des berges**

## 2010:

SIAEP: En réflexion pour la mise en place d'un CT en complément des mesures DUP.

GEMA : Gouvernance compliquée et non organisée, réflexion lente pour la mise en place d'un CTMA. (aide de la cellule ASTER du CD23 et AELB pour les réflexions)

## 2011 :

SIAEP : signature du CT 1 des Martinats (2011-2016) avec objectifs (restauration milieux aquatiques, aménagements agricoles, étude « plan d'eau », mise en place de MAEC...) Animatrice du Contrat = ingénieur agricole.

GEMA : lancement de l'étude pour la mise en place d'un Contrat Territorial Petite Creuse sous Co-maîtrise d'ouvrage + signature du Contrat Territorial CT1 des Martinats pour aide technique sur les aspects restauration Milieux Aquatiques, étude « Plan d'eau » et aménagement agricoles (abreuvement et mise en défens des berges).

## 2011-2015:

SIAEP: conduite du CT1 des Martinats maîtrise d'ouvrage total + maîtrise d'œuvre gestion des pollutions diffuses et mise en place des MAEC.

GEMA : maîtrise d'œuvre pour la restauration des Milieux Aquatiques, aménagements agricoles et étude « plan d'eau ». Élaboration du CT 1 Petite Creuse 2015-2019.

## 2016 :

SIAEP : Bilan et élaboration d'un second CT des Martinats. Bilan positif mais non exhaustifs en matière de restaurations des milieux aquatiques et gestion agricoles. Décision de poursuivre sur un second contrat en priorisant la gestion des pollutions diffuses : CT Re-Resources Martinats 2017-2021

GEMA : Signature du CTMA Petite Creuse avec le bassin du Bérourx comme bassin prioritaire pour la restauration des Milieux Aquatiques et étude des plans d'eau (DIG).

## 2015-2020:

SIAEP: conduite du CT Re-Sources des Martinats maîtrise d'ouvrage total + maîtrise d'œuvre gestion des pollutions diffuses et mise en place des MAEC. Recherche de nouvelles molécules à partir de 2017 qui nécessite une réorientation du CT.

GEMA : maîtrise d'œuvre et co maîtrise d'ouvrage pour la restauration des Milieux Aquatiques, aménagements agricoles et étude « plan d'eau »..

## 2018 :

Création du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC) qui reprend le CTMA Petite Creuse, mise à disposition du technicien.

## 2020 :

SIAEP : conduite du CT Re-Sources des Martinats ciblé sur les pollutions diffuses « pesticides ».

GEMA : Bilan évaluatif du CTMA Petite Creuse, concertation et élaboration du CT Petite Creuse.

## 2021-2022 :

SIAEP : Bilan évaluation CT des Martinats. Étude hydrogéologique pour la définition des AAC

## **SIAEP** : CT Re-Sources 2023-2025 puis 2026-2028

- Gestion des pollutions diffuses (accompagnement agricole)
- Suivi des ressources en eau
- Stratégie foncière
- MAEC Système (eau)

## **GEMAPI** : CT 2021-2023 (bilan ok et ajustements) puis 2024-2026 en cours.

- DIG
- Maîtrise d'ouvrage
  - Restauration des milieux Aquatiques
  - Aménagements agricoles limitation impacts de l'élevage
  - Gestion de la végétation
  - Implantation de haie
  - Gestion des plans d'eau
  - MAEC (parcelle – ZH)

# Stratégie PILOTAGE, GOUVERNANCE & PARTENARIAT

- Programmes pilotés en concertation, cohérence et complémentarité GEMAPI et Re-Resources sur le bassin des Martinats.
  - Élaboration en commun des deux contrats
  - Mise en commun des compétences (Agricoles et GEMAPI)
- GOUVERNANCE Structuré depuis ces dernières années.
  - Création du Syndicat Mixte du bassin de la Petite Creuse en 2018 et embauche des techniciens par le syndicat en 2021.
  - Création de Confluence Eaux (regroupement des SIAEP de Boussac, Gouzou, Chambon Evaux du territoire de Creuse Confluence).
- ELUS en communs sur les deux structures.
  - Depuis 2018 le président du SMBPC est également le Vice-président de la communauté de Communes Creuse Confluence en charge de la GEMAPI, Assainissement et vice-président de Confluence Eaux.
  - D'autres élus de Confluence Eaux siègent au conseil syndical du SMBPC.

- Coopération entre les deux contrats en fonction des objectifs à atteindre et compétences de chacun.
- Approche coordonnée auprès des agriculteurs afin de les mobiliser au maximum
- CT Re-Sources : valoriser les démarches volontaires mais soutenir et accompagner les démarches règlementaires (ZSCE)
- Autre BV :
  - Aujourd’hui, nous n’avons pas de demande de coopération des gestionnaires des AAC sur les autres secteurs du bassin de la Petite Creuse.